

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'ADDUCTION DE L'EAUPOTABLE
DE LA REGION D'ANGERVILLIERS**

SEANCE DU 4 AVRIL 2013

18H30

L'an deux mil treize, le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESOUTER, Président.

Date de convocation : le 27 mars 2013

Secrétaire de séance : M Yves DESSAUX

Etaient présents :

MM : LU - BOURDIN - POLINE - CLOU - ADEL - GUENNEC – GAUTIER (suppl. M CHAINTREUIL) - JOLIVOT - LONG - DESSAUX - AUDONNEAU - DELOGES - ROBIN - BAYEN - GLAIN

Mme : PICAULT

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

MM : BERRICHILLO – ZUMELLO

Mme : COLOT

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

MODIFICATIONS DES DUREES DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS DCS 2013/6

L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'instruction M 49, il y a lieu de fixer la durée d'amortissement des immobilisations et qui doit être arrêté par le Conseil Syndical

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien

Les frais d'études et de recherche sont obligatoirement amortis sur 5 ans

Les propositions de durée arrêtée par le Conseil Syndical sont les suivantes

Logiciels de bureautique	2 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	5 ans
Gros équipement électromécanique (pompes, supprimeur...)	60 ans
Bâtiments durables (château d'eau, réservoirs autres bâtiments d'exploitation)	100 ans
Réseaux d'adduction d'eau	60 ans

Le Président expose au Comité Syndical qu'il serait souhaitable d'allonger la durée d'amortissement des bâtiments à 100 ans et celles des gros équipements électromécanique à 60 ans.

Le comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de fixer la durée d'amortissement des biens renouvelables pour le Syndicat tel qu'indiqué ci-dessus

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération

COMPTE DE GESTION 2012 DCS 2013/7

- Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par le comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2012 du syndicat,

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- adopte le compte de gestion établi par la Trésorière de Limours pour l'exercice 2012.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DCS 2013/8

Le Président ayant quitté la salle,

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte administratif 2012 au Comité Syndical,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2012 dressé par le Président comme suit :

M49	Recettes 2012	Dépenses 2012
Fonctionnement	295 285,30 €	359 145,34 €
Investissement	3 459 763,98 €	3 463 823,63€
TOTAL	3 755 049,28 €	3 822 968,97€

M49	Résultat Exercice 2012	Résultat Exercice 2011	Résultat de clôture 2012	Reprise des restes à réaliser	
				Dépenses	Recettes
Fonctionnement	-63 860,04 €	198 158,41 €	134 298,37 €		
Investissement	-4059,65 €	8 768,43 €	4 708,78 €		107 981,66 €
TOTAL	-67 919,69 €		139 007,15 €		107 981,66 €

PREND NOTE que le résultat de clôture de l'exercice 2012 ainsi que le résultat de restes à réaliser de la section d'investissement seront repris au budget primitif 2013.

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DCS 2013/9

Le Président après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2012, approuvé par le Comité Syndical, propose au Comité Syndical l'affectation des résultats de clôture.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter sur le Budget primitif 2013 ; les sommes comme suit :

- 134 298,37 € à l'article 002 en recettes d'exploitation
- 4708,78 € à l'article 001 en recettes d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2013 DCS 2013/10

Le Comité Syndical,

Délibérant sur le budget primitif 2013 présenté par M BAYEN, Vice-Président, chargé des Finances

ADOPTE, à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2013 qui s'équilibre, en notant la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2012 comme suit :

- 107 981,66 € en recettes d'investissement

M49	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif	511 088,60 €	511 088,60 €	438 576,63 €	438 576,63 €
Dont reprise des Restes à réaliser				107 981,66 €

VOTE ce budget par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATION ROUTE DE LA TOUCHE DCS 2013/11

Le Président expose au Comité Syndical, l'opportunité de changer 520 m de canalisation supplémentaire aux travaux pris en charge (400m) par le délégataire.

Ces travaux seront financés sur les fonds propres du Syndicat pour un montant estimé à 210 000 euros HT.

Une mise en concurrence sera réalisée.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à lancer une consultation pour choisir une entreprise et signer un ordre de service.

Ces travaux ne sont pas subventionnés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40